

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 14200 Numéro SIREN : 523 548 097 Nom ou dénomination : Opéra

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt 69247



20190692472018

DATE DEPOT : 19/07/2019

N° DE DEPOT : 69247

N° GESTION : 2010B14200

N° SIREN : 523548097

DENOMINATION : Opéra

ADRESSE : 89 Boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2018

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

24 JUL. 2019

Sous le N° :

69242

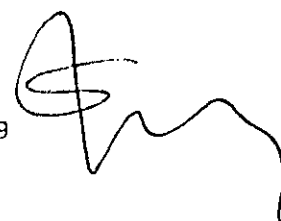
OPERA

Société par actions simplifiée au capital de 15.861.600 euros

Siège Social : 89 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

S23 548 097 RCS PARIS

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 26 JUIN 2019

PROJET D'AFFECTATION DE RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

[Affectation du résultat]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de (282 140,74) euros au compte « report à nouveau », qui s'élèvera, après affectation, à 1 408 624,39 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents.

2015	2016	2017
NEANT	NEANT	NEANT

A toutes fins utiles, il est précisé que, lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

AFFECTATION DE RESULTAT VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

[Affectation du résultat]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de (282 140,74) euros au compte « report à nouveau », qui s'élèvera, après affectation, à 1 408 624,39 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents.

2015	2016	2017
NEANT	NEANT	NEANT

A toutes fins utiles, il est précisé que, lorsqu'il est versé à des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le dividende est mis en paiement après application à la source, sur son montant brut, du prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30%. Ce PFU est libératoire de l'impôt sur le revenu, sauf option exercée pour l'assujettissement de l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values entrant dans le champ d'application du PFU. Si cette option est exercée, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant droit de vote.

NOTE 3 - CAPITAL

Le capital social est composé de 158.616 actions, entièrement libérées.

NOTE 4 – AUTRES CREANCES

- Etat – Impôt à payer 0 €
- Créance débiteurs divers 0 €

NOTE 5 - DETTES

La répartition des dettes selon leur échéance, le détail des effets à payer, des dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer sont présentées dans le tableau ci-après.

	Montant brut au bilan	Montant à 1 an au +	Montant à + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Dettes fiscales et sociales	45.365	45.365				
Autres dettes	3.241.744	3.241.744			3.241.744	
Fournisseurs	62.030	62.030				2.281
TOTAL	3.349.139	3.349.139			3.241.744	2.281

NOTE 6 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Résultat courant avant Impôt	-248.217
Résultat exceptionnel	-143
Impôt	33.781
Résultat comptable	-282.141

Philippe BLIN

10, Avenue de Messine
75008 PARIS
Tél : 01 53 67 70 50
Fax : 01 53 67 70 55



Aux Associés

OPERA

Société par Actions Simplifiée
89, boulevard Haussmann
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **OPERA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « 1. Participations » de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

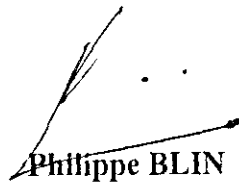
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe BLIN', with a stylized flourish extending upwards and to the left.

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OPERA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 89 Boulevard HAUSSMAN 75008 PARIS			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 2 3 5 4 8 0 9 7 0 0 0 1 4			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122018	N-1 31122017		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU			
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	789 456	15 170 014	
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
TOTAL (II) BJ			15 959 470	789 456	15 170 014	15 311 450
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY			
		Autres créances (3) BZ	CA		13	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	202 779	5 448 846	4 573 439
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG		224 007	286 550	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	TOTAL (III) CJ	CK	202 779	5 672 853	4 860 003	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			21 835 104	992 235	20 842 868	20 171 453
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) l'aut à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations			Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OPERA				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15,861 600.....)	DA	15 861 600	15 861 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	155	155	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	223 350	223 350	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 690 765	1 883 543	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(282 140)	(192 778)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)			DL	17 493 729	17 775 870
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		22 497	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62 029	60 178	
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 364	33 411	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 241 744	2 279 496	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	3 349 138	2 395 583
Ecarts de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	20 842 868	20 171 453
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 349 138	2 395 583	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OPERA						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 576	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 576	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	71 465 72 680	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 654 3 748	
	Salaires et traitements*					FY	39 259 38 750	
	Charges sociales (10)					FZ	16 532 16 224	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	129 912 131 402	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(129 911) (130 826)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	251 941 153 271	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	14 970	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	266 911 153 271	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	311 192 190 946	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	72 560 7 906	
	Différences négatives de change					GS	1 463	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	344	
	Total des charges financières (VI)					GU	385 216 199 198	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(118 305) (45 927)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(248 216) (176 753)		

Désignation de l'entreprise SAS OPERA

Néant ☐ *

						Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					IIA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	143			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	143			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(143)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	33 781		16 025		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	266 912		153 847		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	549 052		346 625		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	(282 140)		(192 778)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *				HP				
		- Crédit-bail immobilier				HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	9 133		7 906	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX	10 000		10 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD				
	(9)	Dont transferts de charges				A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N			
							Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Pénalités						143				

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2018

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODE COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par le règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015 et 2016-07 du 26/12/16 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les méthodes d'évaluation sont restées inchangées par rapport aux exercices précédents.

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Les amortissements linéaires ont été considérés comme des amortissements économiquement justifiés.

2 - NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 - PARTICIPATIONS

Ce poste comprend les titres de participation détenus dans les sociétés ci-dessous, évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nette si cette dernière est inférieure.

La valeur nette des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

	Valeur brute	Valeur nette	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SOLMA	15.821.755	15.170.015	29.621.698	2.560.485	47.15%	-299.974
INDRECO	137.716	0	368.927	23.166.537	0.51%	-1.097.385
TOTAL	15.959.471	15.170.15				

NOTE 2 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les intérêts courus s'élèvent à la somme de 222.094 € au 31 décembre 2018.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OPERA

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN		LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations		8U	15 959 470	8V		8W		
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V		
TOTAL IV		LQ	15 959 470	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	15 959 470	OH	OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III			IV		NG		NH	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OT	OW
Autres participations			JO		OX	15 959 470	OY	OZ		
Autres titres immobilisés			1I		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E		2F	2G		
TOTAL IV			1J		NJ	15 959 470	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		OK	15 959 470	OL	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS OPERANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de consultation de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032